



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

publications

Question écrite n° 19687

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la décision de l'office statistique des Communautés européennes - Eurostat - de ne publier qu'en version anglaise à partir du 1er avril 2008 sa collection "Statistiques en bref". La décision de cet organe officiel de la Commission européenne qui est la principale source des données statistiques de l'Union européenne, de supprimer le français et l'allemand dans les versions linguistiques de cette publication est un véritable coup de force. Elle entérine, une fois de plus, le recul de l'usage du français dans les documents officiels de l'Union européenne, au mépris du régime linguistique institué au sein des institutions européennes et de leurs organes qui prévoit trois langues de travail. Cette dérive technocratique vers le tout-anglais est en contradiction flagrante avec la volonté de préserver notre influence au sein de l'Europe et de notre espace francophone. Elle bat en brèche l'exigence de la diversité linguistique et culturelle, consacrée dans la convention de l'Unesco du 20 octobre 2005, et s'apparente à un déni démocratique. Il lui demande en conséquence qu'il veuille bien rappeler les autorités européennes au respect de leurs obligations en rétablissant les versions française et allemande de la publication incriminée d'Eurostat.

Texte de la réponse

L'office statistique des Communautés européennes (Eurostat) a fait le choix de ne publier qu'en version anglaise sa collection « Statistiques en bref » à compter du 1er avril 2008, en supprimant ses versions française et allemande. La France attache une grande importance à la diversité culturelle et au maintien du plurilinguisme au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi, dès que le ministre des affaires étrangères a été saisi de sa question, il a adressé un courrier au directeur général d'Eurostat en l'interrogeant sur cette situation et en lui demandant d'y apporter les réponses nécessaires. Dans une lettre en date du 30 mai, le directeur général d'Eurostat replace dans son contexte sa décision, Eurostat ayant décidé de « dématérialiser, à terme, l'ensemble de ses publications et de multiplier les langues dans lesquelles elles sont disponibles sur son site internet. Ceci se traduit, dans un premier temps, par la suppression de la publication simultanée, sur papier, des statistiques en bref en trois langues, la traduction depuis leur langue source étant à l'origine d'un retard important. Il est clair toutefois que les versions française et allemande seront affichées, sitôt disponibles, sur le site Eurostat. » Les autorités françaises, qui partagent la préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire, veilleront à ce que cet engagement soit respecté et rappelleront le cas échéant à Eurostat ses engagements en matière de multilinguisme et d'accessibilité de l'information statistique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19687

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2495

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5632